



La mairesse de Montréal

Le 12 février 2020

Monsieur Éric Girard
Ministre des Finances
12, rue Saint-Louis, 1^{er} étage
Québec (Québec) G1R 5L3

Monsieur le Ministre,

Je vous remercie pour la rencontre qui nous a permis de discuter du prochain budget du gouvernement du Québec. Pour donner suite à notre entretien, je vous transmets les attentes de la Ville de Montréal quant aux orientations pour le budget du Québec 2020-2021.

J'ai espoir que votre gouvernement et la Ville de Montréal maintiendront une collaboration étroite bénéfique à toute la population de Montréal, mais aussi à celle de l'ensemble du Québec.

1. Responsabilités gouvernementales assumées par la Ville de Montréal

Montréal a la responsabilité d'offrir des services à ses citoyennes et citoyens qui répondent à des enjeux propres à une grande métropole. Ces responsabilités particulières ont des impacts importants sur le budget de la Ville. Par souci d'équité fiscale envers les Montréalaises et les Montréalais, la Ville considère qu'elle devrait être compensée entièrement pour le coût des responsabilités qu'elle assume au nom du gouvernement du Québec.

- a. En vertu du règlement sur les services policiers, la Ville doit offrir des services de niveau 5 en raison du nombre d'habitants sur son territoire. Ce nombre ne peut toutefois pas être le seul élément déterminant l'offre de service en sécurité publique. En raison de son rôle de métropole, Montréal est un pôle d'attraction avec une connexion sur le monde unique au Québec. Ce facteur amène des défis particuliers, tels que la criminalité plus élevée et plus complexe que celle vécue dans le reste de la province. Cet « effet de métropole » se traduit par des coûts importants en matière de sécurité publique et, par conséquent, par un coût élevé pour les contribuables montréalais. Il est important de rappeler que dans le reste du Québec, ces services sont offerts par la Sûreté du Québec. La Ville de Montréal demande que, par souci d'équité fiscale, le gouvernement du Québec contribue à ce surcoût résultant de l'« effet de métropole », qui est estimé à 51,5 M\$.
- b. Depuis 2007, le Service de sécurité incendie de Montréal est responsable du service de premiers répondants sur le territoire de l'agglomération. La Ville est compensée par Québec pour ce service qui lui a été délégué, toutefois, le nombre d'interventions réelles est largement supérieur aux projections d'Urgences-santé. La Ville est donc confrontée à un déficit net d'opération d'approximativement 10 M\$ par année depuis plusieurs années. La Ville considère important de revoir

la formule de compensation de ces dépenses, afin que la totalité des coûts réels soit financée par le gouvernement du Québec.

- c. En vertu du décret 1466-81, le gouvernement exclut le territoire de l'agglomération montréalaise de l'application de certains articles de la Loi sur la qualité de l'environnement, en conférant à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) le pouvoir de réglementer les émissions atmosphériques. La CMM a délégué à la Ville de Montréal l'application de ces dispositions. Afin d'accomplir les tâches inhérentes à cette délégation, le gouvernement octroie annuellement une subvention non indexée de 3,3 M\$ à la CMM, pour laquelle la Ville récupère 3,15 M\$, ce qui représente seulement 73 % des coûts liés à cette fonction. Afin d'assurer que cette délégation de pouvoirs n'entraîne pas de coûts additionnels pour Montréal et ses citoyennes et citoyens, nous demandons à votre gouvernement de bonifier l'entente actuelle de 600 000 \$ par année sur 4 ans.

2. Habitation

Afin de répondre aux différents enjeux en matière d'habitation à Montréal, la Ville de Montréal investit des sommes importantes pour la construction de logements sociaux et communautaires. Toutefois, les sommes consacrées à l'habitation sont insuffisantes pour faire face aux défis de la métropole. Pour cette raison, nous souhaitons que le gouvernement s'engage à bonifier les enveloppes consacrées à l'habitation.

- a. Afin de permettre la construction de logements abordables, la Ville demande au gouvernement du Québec de bonifier l'enveloppe d'Accès Logis Montréal de 320 M\$ pour couvrir la période 2020-2021 et 2021-2022. Cela permettrait à Montréal d'atteindre la cible de construire 6 000 logements sociaux et communautaires en 2021.
- b. Le gouvernement s'est engagé à financer des unités de logement social avant la signature, en 2017, de l'entente Réflexe Montréal conclue entre la Ville de Montréal et le gouvernement. La Ville souhaite que le gouvernement prévoie un financement de 55 M\$ en 2020-2021 et de 45 M\$ en 2021-2022 pour permettre la construction des 1 800 unités prévues depuis 2017.
- c. Historiquement, le gouvernement du Québec prévoyait une enveloppe de 25 M\$ par année pour le programme Rénovation Québec, ce qui permettait à Montréal d'investir 9,25 M\$ par année pour la revitalisation de ses quartiers. La Ville souhaite que le gouvernement augmente sa subvention de 11 M\$ par année, pour ainsi revenir à l'enveloppe historique de 25 M\$. Cela permettrait à Montréal de financer des projets de rénovation et ainsi éviter la dégradation de ses quartiers.
- d. Afin de permettre l'adaptation des domiciles des personnes handicapées, la Ville souhaite une contribution du gouvernement de 4,5 M\$.

3. Mobilité

Les investissements en transport collectif sont primordiaux pour l'atteinte des cibles en matière de réduction des gaz à effet de serre (GES) du Québec et pour le développement économique de la région métropolitaine. La congestion impose des coûts à la collectivité

qui nuisent à l'essor de la métropole, moteur économique du Québec. La Ville de Montréal considère que, dans le cadre du chantier sur le financement de la mobilité, le gouvernement du Québec devrait avoir comme objectif d'augmenter à 50 % la proportion des investissements en transport collectif par rapport au transport routier. Ces investissements créeraient des retombées économiques pour Montréal et pour tout le Québec, et seraient un grand pas vers la transition écologique.

- a. La Ville se réjouit des annonces en transport collectif et, à cet égard, nous souhaitons que le gouvernement confirme son soutien aux projets structurants qui lieront Pointe-aux-Trembles et Lachine au centre-ville.
- b. L'Autorité régionale de transport métropolitain a présenté des recommandations en mobilité durable visant à soutenir la transition écologique et la vitalité économique de la région métropolitaine. La Ville appuie ces demandes, notamment :
 - Le prolongement de la branche ouest de la ligne orange du métro, notamment la connexion prioritaire jusqu'à Bois-Franc;
 - Le prolongement du projet SRB-Pie-IX entre l'avenue Pierre-de-Coubertin et la rue Notre-Dame;
 - L'augmentation des pourcentages subventionnés des programmes d'aide au transport collectif, tant en investissements qu'en dépenses d'exploitation, comme prévu dans la Politique de mobilité durable.
- c. La Ville salue les efforts du gouvernement pour promouvoir l'électrification des transports. À cet égard, nous recommandons que le gouvernement du Québec soutienne en priorité les projets d'électrification des sociétés de transport, et ce, en plus de fournir les ressources nécessaires au maintien des actifs et des services.
- d. Les centres de gestion des déplacements jouent un rôle important dans la mobilité durable, tel que le souligne la Politique de mobilité durable – 2030 du gouvernement du Québec. La Ville souhaite que le gouvernement augmente sa contribution à 1 M\$ par année pour soutenir les centres de gestion des déplacements de la région métropolitaine dans leur rôle de facilitateurs et d'accompagnateurs en matière de mobilité durable.
- e. En 2001, Hydro-Québec a accepté une dérogation pour alimenter la Société de transport de Montréal (STM) à 12 kV pour quatre postes. Cette décision a été revue par Hydro-Québec en 2007, lorsqu'un changement de politique a exigé que toute nouvelle installation accepte du 12 kV et du 25 kV, sans toutefois qu'une date de passage à ce nouveau système ne soit fixée. En 2016, Hydro-Québec a finalement confié à la STM la conversion des postes résiduels à 25 kV. Le projet de remplacement des postes abaisseurs du réseau de métro a été inscrit au Plan québécois des infrastructures 2019-2029. La Ville souhaite que le gouvernement confirme les sommes et son engagement à financer le remplacement des postes à 100 %. La STM estime que l'investissement requis serait de 180 M\$.

- f. Compte tenu de l'engagement pris par le ministre des Transports le 21 juin 2018, la Ville compte sur la contribution de 100 M\$ du gouvernement du Québec pour l'aménagement et la construction de la dalle-parc du secteur Turcot.
- g. La Ville souhaite obtenir une contribution du gouvernement du Québec de 250 000 \$ afin de financer les études environnementales liées au projet de raccordement du boulevard Cavendish, comme recommandé par le groupe de travail conjoint formé par la Ville de Montréal et le ministère des Transports.

4. Infrastructure

La présence de plomb dans l'eau représente un défi de taille pour tout le Québec. Pour répondre à cet enjeu, la Ville de Montréal a entrepris des démarches dès 2006 pour remplacer progressivement la partie publique des entrées de service en plomb dans la perspective de les éliminer d'ici 2026. Sensible aux effets possibles du plomb sur la santé de la population, la Ville souhaite accélérer les travaux de remplacement des entrées de service en plomb, tant pour la portion publique que pour la portion privée. Pour ce faire, la Ville souhaite la contribution du gouvernement.

- a. La Ville souhaite que le gouvernement du Québec investisse 50 M\$ dans le programme de remplacement de la partie publique des entrées de service en plomb. La Ville, pour sa part, investit des sommes importantes pour la gestion du plomb ainsi que pour les travaux dans le réseau d'eau potable. Afin d'accélérer les travaux reliés aux entrées de service d'eau, la contribution du gouvernement est essentielle.
- b. En raison des possibles effets du plomb sur la santé, la Ville souhaite accélérer aussi le dépistage et l'inspection des bâtiments susceptibles d'être alimentés par une entrée de service en plomb. Pour ce faire, nous demandons au gouvernement une contribution de 4 M\$ par année pour trois ans.

5. Développement économique

Le rôle de moteur économique de la métropole implique une collaboration étroite avec le gouvernement du Québec. La déclaration pour la revitalisation de l'Est de Montréal est un bel exemple de ce que nous pouvons accomplir en travaillant conjointement.

- a. Afin de créer les conditions nécessaires à l'essor de l'Est, nous souhaitons que le gouvernement confirme la contribution de 100 M\$ additionnels au fonds de décontamination annoncé en décembre 2018.
- b. La rue Notre-Dame est la colonne vertébrale de la mobilité de l'Est, tant pour le transport collectif que pour le transport de marchandises. La Ville de Montréal et le ministère des Transports travaillent ensemble pour la planification de la revitalisation de cette artère. Afin de continuer ces travaux, nous demandons au gouvernement de prévoir une contribution de 5 M\$ sur cinq ans.

Dans le Plan québécois des infrastructures (PQI) 2019-2029, le gouvernement a annoncé des sommes pour l'agrandissement du Palais des congrès de Montréal. Ce projet aura un impact majeur sur la capacité d'attirer des congrès internationaux à Montréal et de faire

briller le Québec. La Ville souhaite que le gouvernement confirme les sommes prévues pour ce projet.

6. Itinérance

Lors de la conclusion de l'entente entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL) et la Ville de Montréal, à l'automne 2019, les parties ont discuté d'améliorer l'entente afin de répondre aux besoins en matière d'accueil et d'hébergement d'urgence et de courte durée. À cet effet, la Ville demande au gouvernement de bonifier de 3 M\$ par année pour les trois prochaines années le Fonds réflexe Montréal en itinérance.

Le logement est essentiel pour sortir de la rue, et les promoteurs communautaires ont besoin du soutien communautaire en logement social (SCLS). Montréal a établi, avec la Société d'habitation du Québec, des objectifs de développement de logements dans le cadre de leurs plans relatifs à l'itinérance. Dans ce contexte, la Ville recommande qu'un montant de 500 000 \$ par année soit affecté pour le SCLS afin d'atteindre la cible de livraison de 750 unités. Ce fonds devra être intégré de façon récurrente dans l'enveloppe de SCLS du CCSMTL.

7. Culture

Le secteur culturel de Montréal contribue à faire rayonner la francophonie à travers le pays et le monde. Il joue également un rôle fondamental dans l'économie de la province. Cette année, Montréal organise le Rendez-vous Montréal, métropole culturelle. Ce grand rassemblement réunira le milieu culturel, les gouvernements du Québec et du Canada et la Chambre de commerce du Montréal métropolitain. Cette démarche de concertation donnera certainement l'impulsion à plusieurs projets de grande importance pour le milieu culturel du Québec. Nous souhaitons que le gouvernement du Québec soutienne notre démarche ainsi que les projets qui seront priorités.

La Ville de Montréal s'est engagée à mettre en place des actions concrètes dans le processus de réconciliation avec les peuples autochtones à Montréal et au Québec. À cet effet, la Ville souhaite que le gouvernement du Québec confirme le financement de 18,7 M\$ prévu pour le projet de centre culturel et touristique des Premières Nations du Québec et du Labrador porté par l'organisme DestiNATIONS.

Il existe à Montréal de nombreux bâtiments d'intérêt patrimonial nécessitant des investissements importants pour leur transformation et leur conservation. La préservation de ces bâtiments représente une richesse culturelle pour tout le Québec. La Ville propose que le gouvernement prévoie un fonds pour le financement d'initiatives visant à préserver et à mettre en valeur les bâtiments d'intérêt patrimonial.

8. Environnement

La lutte contre les changements climatiques représente le défi le plus important auquel nous devons faire face. À cet égard, la Ville de Montréal souhaite travailler avec le gouvernement du Québec pour assurer l'atteinte de la cible de réduction d'émissions de GES du Québec. En 2020, la Ville lancera son Plan climat, qui comptera plusieurs initiatives ambitieuses pour réduire ses émissions de GES de 55 %. Nous souhaitons

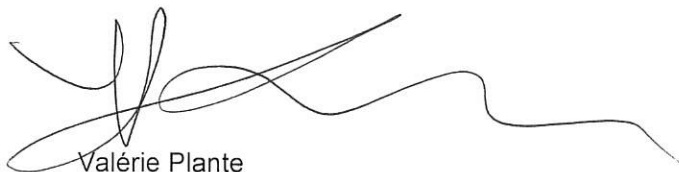


ainsi conclure une entente particulière avec le gouvernement permettant d'arrimer nos stratégies.

- a. À titre d'intervenant de première ligne, la Ville souhaite être un partenaire incontournable dans l'élaboration et la mise en œuvre de la première politique cadre sur les changements climatiques du gouvernement et des programmes qui en découleront.
- b. Les investissements en transport collectif sont essentiels à l'atteinte des objectifs en matière de changements climatiques. À cet effet, la Ville recommande que les deux tiers des revenus du système québécois de plafonnement et d'échange de droits d'émission continuent d'être consacrés aux investissements en transport collectif.
- c. La formule de compensation pour la gestion des matières résiduelles établie en 2005 présente divers enjeux qui ne répondent plus à la réalité des marchés pour les matières recyclables. La Ville propose que le gouvernement ajoute 10,6 M\$ additionnels à l'enveloppe de compensation pour les matières détournées de l'enfouissement en misant davantage sur la responsabilité élargie des producteurs.
- d. La conversion écoénergétique de bâtiments représente un levier important dans la lutte aux changements climatiques, ainsi il serait important que le gouvernement du Québec mette en place des programmes d'aide pour la conversion des bâtiments, incluant les bâtiments municipaux.

Enfin, je suis convaincue que le gouvernement du Québec et la métropole continueront de travailler conjointement pour l'atteinte de nos objectifs partagés. Notre collaboration est essentielle pour permettre l'essor de la collectivité de la métropole.

En espérant que le budget 2020-2021 de votre gouvernement saura répondre aux aspirations de la population montréalaise, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération distinguée.



Valérie Plante